

UCB

Société Anonyme

Allée de la Recherche, 60

B-1070 Anderlecht

RPM Bruxelles, 0403.053.608

Rapport annuel du Conseil d'Administration pour l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales et aux statuts d'UCB SA, nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport sur l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes statutaires annuels d'UCB SA arrêtés au 31 décembre 2017.

UCB SA est la maison mère du Groupe UCB et agit comme une société de participations dont les activités sont centrées sur la gestion globale du Groupe UCB et de ses filiales.

Veuillez-vous référer au Rapport annuel consolidé 2017 pour un aperçu des activités et des résultats consolidés du Groupe UCB.



1. Événements significatifs survenus au cours de l'année 2017

1.1 Fin de la convention « product payment monetization »

En 2009, UCB SA a conclu avec Bibeca Holdings Luxembourg SARL une convention « product payment monetization ». En échange d'un paiement forfaitaire fixe de \$ 111 millions, Bibeca Holdings Luxembourg SARL était en droit de recevoir une partie des royalties qu'UCB SA a réalisé, durant une période déterminée, sur les ventes nettes d'Asacol et de Zyrtec aux États-Unis.

En septembre 2017, UCB SA a effectué le dernier remboursement en vertu de cette convention pour un montant total de \$ 26 millions, de sorte qu'UCB SA n'a plus d'obligations financières en suspens envers Bibeca Holdings Luxembourg SARL.

1.2 Libération du capital non appelé des filiales

Afin de permettre à UCB Ventures SA de réaliser ses obligations financières relatives à ses investissements, UCB SA a été priée en 2017, en sa qualité d'actionnaire d'UCB Ventures SA, de libérer un montant supplémentaire de € 10 millions. Suite à ce paiement, le capital libéré d'UCB Ventures SA s'élève à € 25 millions.

1.3 Transfert à UCB Fipar SA des obligations d'UCB SA sous le plan d'actions de performance 2017 (« 2017 Performance Share Plan »)

Comme les années précédentes, les obligations d'UCB SA, dans le cadre du plan actions de performance UCB 2017, ont été cédées à UCB Fipar SA. A ce titre, UCB Fipar SA a reçu une compensation de € 8 millions pour mener ce plan.

1.4 Transactions de titres UCB

En 2017, UCB SA a acquis 932 055 actions UCB et a vendu 903 430 actions UCB.

Le 6 mars 2017, UCB SA a également vendu 1 000 000 d'options sur des actions UCB précédemment acquises le 22 juin 2015 et le 7 juillet 2015 et à diverses échéances entre le 25 septembre 2017 et le 25 juin 2018, OTC en deux tranches de chacune 500 000 options aux banques à l'origine de ces transactions. La vente de ces options a engendré une perte financière de € 4 millions.

En conséquence, le 31 décembre 2017, UCB SA détenait un total de 3 108 161 titres UCB représentant, s'ils sont exercés, 1,60 % du nombre total d'actions UCB et une valeur au pair de € 9 millions. Le montant reporté au bilan sous la section « actions propres » représente € 156 millions.



1.5 Acquisition des participations détenues par Vedim Pharma S.A. dans 2 filiales UCB

Le 21 décembre 2017, UCB SA a finalisé les contrats d'achats d'actions de deux filiales intra-groupe précédemment détenues par Vedim Pharma S.A. Le prix d'achat a été déterminé par rapport à la juste valeur des filiales. Les filiales concernées sont reprises ci-dessous :

- 38 942 actions d'UCB Pharma SA pour un montant total de € 8 millions ; et
- 88 500 actions d'UCB Pharma (Produtos Farmacêuticos Lda) pour un montant total de € 9 millions.

1.6 Risque de réduction de valeur des actions détenues par UCB SA - Test de réduction de valeur sur les participations

Un test de réduction de valeur a été effectué le 31 décembre 2017 sur les participations d'UCB SA. Nous pouvons conclure qu'il n'y a pas de risque et qu'il n'y a pas de réduction de valeur supplémentaire à considérer.

Ce test de réduction de valeur a également révélé que deux réductions de valeur enregistrées par le passé ne sont plus justifiées. Ces charges de réduction de valeur ont donc été reprises pour un montant total de € 3 millions relatives à UCB Pharma SA et à UCB Hungary Ltd.

Les reprises des réductions de valeur historiques ont été reconnues en résultat financier dans le compte de résultats de 2017.

2. Changement des règles d'évaluation comptables

Il n'y a eu aucun changement dans les règles d'évaluation comptables en 2017.

3. Les contrôles internes en place concernant l'établissement des comptes annuels

Pour le compte du Conseil d'Administration d'UCB SA, le Comité d'Audit évalue régulièrement le caractère adéquat et l'efficacité du système de contrôle interne pour la détection de fraudes, des irrégularités et infractions aux règles, aux dispositions législatives et réglementaires, ou des erreurs de contrôles significatives. Les mécanismes de contrôle interne sont décrits plus amplement dans le Rapport annuel 2017 du Groupe UCB.



4. Événements survenus après la date du bilan

Le 8 janvier 2018, la ligne de crédit de € 1 milliard a été modifiée et prorogée jusqu'au 9 janvier 2023 (y compris l'option de demander de nouvelles extensions de la date d'échéance de deux années supplémentaires).

5. Conflits d'intérêts rencontrés au cours de l'année

Il n'y a pas eu en 2017 de transaction ou relation contractuelle entre UCB SA, y compris ses sociétés affiliées, et un membre du Conseil d'Administration qui donnerait lieu à un conflit d'intérêts autre que les conflits mentionnés au point 1.9 du Rapport annuel 2017 du Groupe UCB (en vertu de l'application de l'article 523 du code des sociétés belge).

6. Information financière

Résultats au 31 décembre 2017

Les opérations d'UCB SA ont généré en 2017 un bénéfice net après impôts de € 36 millions par rapport à € 161 millions en 2016.

L'évolution du bénéfice net (diminution de € 125 millions) est principalement due à :

- la diminution des dividendes reçus de ses filiales pour un montant total de € 157 millions, principalement suite à l'absence de dividende d'UCB Lux S.A., liquidée en 2016 avec un boni de liquidation net de € 231 millions, compensée par le dividende reçu en 2017 d'UCB Manufacturing Ireland pour € 20 millions et d'UCB Finance NV pour € 65 millions;
- l'augmentation des autres produits d'exploitation pour € 7 millions liée à l'accord de service avec les autres sociétés liées;
- l'augmentation de la provision pour couvrir le risque de variation de cours des incitants à long terme accordés au Comité Exécutif et certaines catégories d'employés pour un montant total de € 1 million;
- l'augmentation des charges non récurrentes opérationnelles de € 1 million liée à la provision pour la restructuration;
- la diminution des produits d'intérêts pour un montant total de € 35 millions compensée par la diminution des intérêts débiteurs pour € 17 millions, ces deux postes étant liés à l'évolution du taux Euribor;
- la reprise pour un montant total de € 3 millions de réduction de valeur sur les participations en 2017 comparée à une réduction de valeur de € 62 millions en 2016 (voir la section 1.6);



• l'augmentation des autres charges financières pour un montant total de € 10 millions principalement liée à la perte sur les options vendues pour € 4 millions (voir la section 1.4).

Affectation du résultat

Le bénéfice total net disponible pour distribution s'élève à € 36 millions. Le Conseil d'Administration propose l'affectation suivante :

- distribution aux actionnaires d'un dividende brut de € 1,18 par action ; et
- prélèvement sur les réserves disponibles de € 190 millions.

Le Conseil d'Administration propose également le paiement contre détachement du coupon n° 21 d'un dividende brut de € 1,18 par action (donnant le droit à un dividende net après prélèvement du précompte mobilier belge de 30% s'élevant à € 0,826). Le montant total qui sera distribué aux actionnaires peut fluctuer en fonction du nombre d'actions UCB détenues par UCB SA (actions propres) à la date d'approbation du dividende, les actions UCB détenues par UCB SA (actions propres) et ses filiales directes ne donnant pas droit à un dividende. Au 1er janvier 2018, 191 397 497 actions UCB donnent droit à un dividende, représentant un montant total à distribuer de € 226 millions. Lors de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration communiquera le nombre total d'actions UCB donnant droit à un dividende 2017 et soumettra pour approbation le montant total à distribuer aux actionnaires. Les comptes annuels 2017 seront mis à jour en conséquence.

Si la proposition de distribution de dividende est acceptée par l'Assemblée Générale, le coupon n° 21 sera payé à partir du 2 mai 2018 auprès de l'institution financière suivante : KBC Bank S.A., Avenue du Port 12, 1080 Bruxelles (Belgique).

Afin de se conformer à la législation, nous vous invitons à donner décharge par vote spécial aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice social prenant fin le 31 décembre 2017.

Bilan au 31 décembre 2017

Le bilan d'UCB SA au 31 décembre 2017 présente un total d'actifs et de passifs s'élevant à € 7 970 millions comparé à € 8 002 millions au 31 décembre 2016.

La variation du bilan est principalement due à :

- l'augmentation des participations dans des sociétés liées suite à l'acquisition des participations de 2 filiales UCB précédemment détenues par Vedim Pharma S.A. pour un montant total de € 17 millions (voir la section 1.5) et la libération du capital non appelé d'UCB Ventures SA pour € 10 millions (voir la section 1.2);
- la reclassification de la créance à long terme intra-groupe de £ 850 millions ayant une date d'échéance en 2018 vers les créances intra-groupe à court terme ;



- l'augmentation des investissements en actions propres pour € 15 millions suite à l'acquisition de 932 055 actions UCB acquises à un cours moyen plus élevé que les 903 430 actions UCB vendues durant l'année (voir section 1.4);
- la diminution des autres investissements suite à la cession de 1 000 000 options sur actions
 UCB pour € 12 millions (voir section 1.4);
- la diminution des charges différées suite au paiement de la prime relative aux transferts des créances intra-groupe pour un montant total de € 221 millions en 2016. En 2017, un montant total de € 25 millions a été comptabilisé en compte de résultats;
- la diminution des réserves disponibles pour € 190 millions principalement liée à la distribution (voir section 6 Information Financière – Affectation du résultat);
- la diminution des provisions constituées pour couvrir le risque de variations de valeur des actions UCB octroyées au Comité Exécutif et à certaines catégories d'employés dans le cadre des plans d'intéressement à long terme, pour un montant total de € 7 millions, principalement suite au transfert des obligations du « 2017 Performance Share Plan de UCB SA vers UCB Fipar SA » (voir section 1.3);
- la reclassification d'une partie de la dette financière envers la Banque Européenne d'Investissement (« BEI »), échéant en 2018 et pour un montant total de € 26 millions de dettes financières à long terme vers les dettes financières à court terme ;
- l'augmentation du découvert bancaire pour € 9 millions en plus de l'augmentation de la dette envers le centre de trésorerie pour € 226 millions qui se traduit par une augmentation globale de la dette financière à court terme de € 233 millions;
- la diminution des revenus différés résultant de la diminution des produits dérivés reconnus au passif du bilan pour un montant total de € 30 millions ; et
- la diminution des revenus différés pour un montant total de € 10 millions suite au report d'une partie de la prime, liée au plan de stock options accordé en 2013, en ligne avec l'exercice de ces options en 2017. Le montant encore ouvert en revenus différés au 31 décembre 2017 s'élève à € 18 millions.

7. Changements dans la composition du Conseil

Veuillez-vous référer à la déclaration de gouvernance d'entreprise publiée dans le Rapport annuel 2017 du groupe UCB pour les changements relatifs à la composition du Conseil en 2017 et pour les propositions de changement en 2018.



8. Instruments financiers, risques de crédits, risques de liquidités et risques de trésorerie

Veuillez-vous référer au Rapport annuel 2017 du groupe UCB, « Notes aux états financiers consolidés », point 4 « Gestion des risques financiers ».

9. Changement de contrôle

Veuillez-vous référer à la section 1.8.9 de la déclaration de gouvernance d'entreprise publiée dans le Rapport annuel 2017 du groupe UCB pour une vue complète de tous les accords, y compris les clauses de changement de contrôle approuvées en et/ou avant 2017.

10. Activités dans les domaines de la recherche et du développement

Les activités de la Société sont des activités de holding. Il n'y a pas d'activités de recherche et développement au niveau d'UCB SA.

11. Succursales d'UCB SA

La Société n'a pas de succursale.

12. Déclaration de gouvernance d'entreprise

La déclaration de gouvernance d'entreprise (en ce compris le rapport de rémunération) est reprise dans le Rapport annuel 2017 du groupe UCB.



13. Information non financière

En septembre 2017, une nouvelle législation belge sur la publication d'informations non financières est entrée en vigueur. En ce qui concerne le rapport sur le développement durable, cette législation exige que l'entreprise fasse rapport sur cinq domaines en matière de développement durable : les questions environnementales, sociales et d'employés, les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, la diversité et l'inclusion.

Les quatre premiers de ces cinq domaines sont détaillés dans le rapport de développement durable 2017 du groupe UCB. De plus amples informations sur la diversité et l'inclusion peuvent être trouvées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration inclus dans le Rapport annuel 2017 du Groupe UCB.

Bruxelles, le 21 février 2018.

Jean-Christophe Tellier

CEO et Administrateur

Eyelyn du Mønceau

Président du Conseil d'Administration